



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2023**

Réf : CCAS23\_58

Effectif légal : 13

Effectif réel : 12

Présents : 10

Pouvoir : 1

Absent: 1

Date de la convocation : 2 novembre 2023

**PRÉSENTS** : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Mireille BARREAU, Monique GOHIER, Bruno MASSONNEAU, Didier RENAUD, Monique GIL, Roselyne NAVEAU, Vincent BAUDOUX.

**POUVOIR** :

Corinne JARASSIER représentée par D RENAUD

**ABSENT** : Caroline DELPHIN.

## DÉLIBÉRATION N°58

**RAPPORTEUR** : Christian MICHAUD

### **OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°3- ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2023 – EHPAD LOUIS ARAGON**

Il est rappelé aux membres du conseil d'administration que le budget 2023 de l'EHPAD Louis Aragon a été approuvé le 6 avril 2023.

L'EHPAD a connu une hausse des charges de personnel sur l'année 2023.

Le recours aux personnels intérimaires pour pallier les absences a engendré une hausse très marquée des coûts sur ce chapitre budgétaire.

Il est donc nécessaire de l'augmenter en vue d'assurer les dépenses à venir d'ici à la fin de l'exercice budgétaire.

Il est proposé d'effectuer la décision modificative sur le budget de l'EHPAD :

EPRD 2023		
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>EHPAD – SECTION SOINS</b>		
Chapitre 12 – Dépenses afférentes au personnel	<b>Article</b> 64111	<b>Montant</b> 40 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>40 000,00 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>EHPAD – SECTION HEBERGEMENT</b>		
Chapitre 17 – Produits de la tarification	<b>Article</b> 73522111	<b>Montant</b> 40 000,00 €

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- autorise la décision modificative n°3 ci-dessus sur l'EPRD 2023 de l'EHPAD Louis Aragon ;
- charge Monsieur le Président des démarches nécessaires.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

